

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
2 juin 2010

Résolution 1926 (2010)

**Adoptée par le Conseil de sécurité
à sa 6327^e séance, le 2 juin 2010**

Le Conseil de sécurité,

Prenant acte avec regret de la démission du juge Thomas Buergenthal, qui prendra effet le 6 septembre 2010,

Notant que, de ce fait, un siège deviendra vacant à la Cour internationale de Justice et qu'il faudra le pourvoir pour le reste du mandat du juge Thomas Buergenthal, conformément aux dispositions du Statut de la Cour,

Notant que, conformément à l'Article 14 du Statut, la date de l'élection doit être fixée par le Conseil de sécurité,

Décide que l'élection pour pourvoir le siège devenu vacant aura lieu le 9 septembre 2010 à une séance du Conseil de sécurité et à une séance de l'Assemblée générale, à sa soixante-quatrième session.

